



Assemblée générale

Distr. générale
8 juin 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Trente-huitième session
Point 6 de l'ordre du jour
Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Serbie

Additif

**Observations sur les conclusions et/ou recommandations,
engagements et réponses de l'État examiné**

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

GE.18-09366 (F) 140618 180618



* 1 8 0 9 3 6 6 *

Merci de recycler



République de Serbie

Troisième cycle de l'Examen périodique universel

1. Toutes les recommandations ont recueilli l'adhésion de la République de Serbie, à l'exception des suivantes :

114.1, 114.2, 114.3, 114.4, 114.5, 114.6, 114.7 parce que la législation nationale offre un cadre approprié de protection des travailleurs migrants et leur garantit les mêmes droits qu'aux travailleurs de nationalité serbe.

114.8 dans la mesure où cela nécessiterait d'apporter des modifications à la législation nationale, ce qui ne fait pas partie des priorités à l'heure actuelle.

114.9 car cela nécessiterait d'apporter certaines modifications à la législation nationale.

114.43 étant donné que les procédures de détermination des responsabilités sont claires et qu'aucun processus de vérification supplémentaire n'est nécessaire.

114.53 car il n'y a aucune raison de monter en épingle un cas individuel, comme l'affaire dite de Savamala, dans laquelle les autorités compétentes ont suivi toutes les procédures requises par la loi

114.57, 114.65 dès lors qu'une série de textes de loi sur les médias ont été adoptés en 2014, lesquels sont en pleine conformité avec les normes internationales.

114.60 car l'indépendance éditoriale est régie par la loi sur l'information et les médias

114.72 puisqu'on ne peut demander à quiconque de s'abstenir d'engager des poursuites en cas d'infraction pénale, à moins que cela ne soit justifié au regard de la loi.

2. Les raisons pour lesquelles les recommandations ci-dessus n'ont pas été acceptées sont expliquées de façon plus détaillée dans l'annexe au présent Additif.
